

PROJET ÉOLIEN BULLARD

Document d'information – Août 2026

Aperçu du projet

Le projet éolien Bullard, situé dans les MRC de L'Érable et des Appalaches, est actuellement à l'étape **d'évaluation du potentiel du territoire**. Cette démarche vise à déterminer si le projet peut participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, lancé en avril 2026.

Si le projet se concrétise, une mise en service pourrait être possible en fin de 2032.

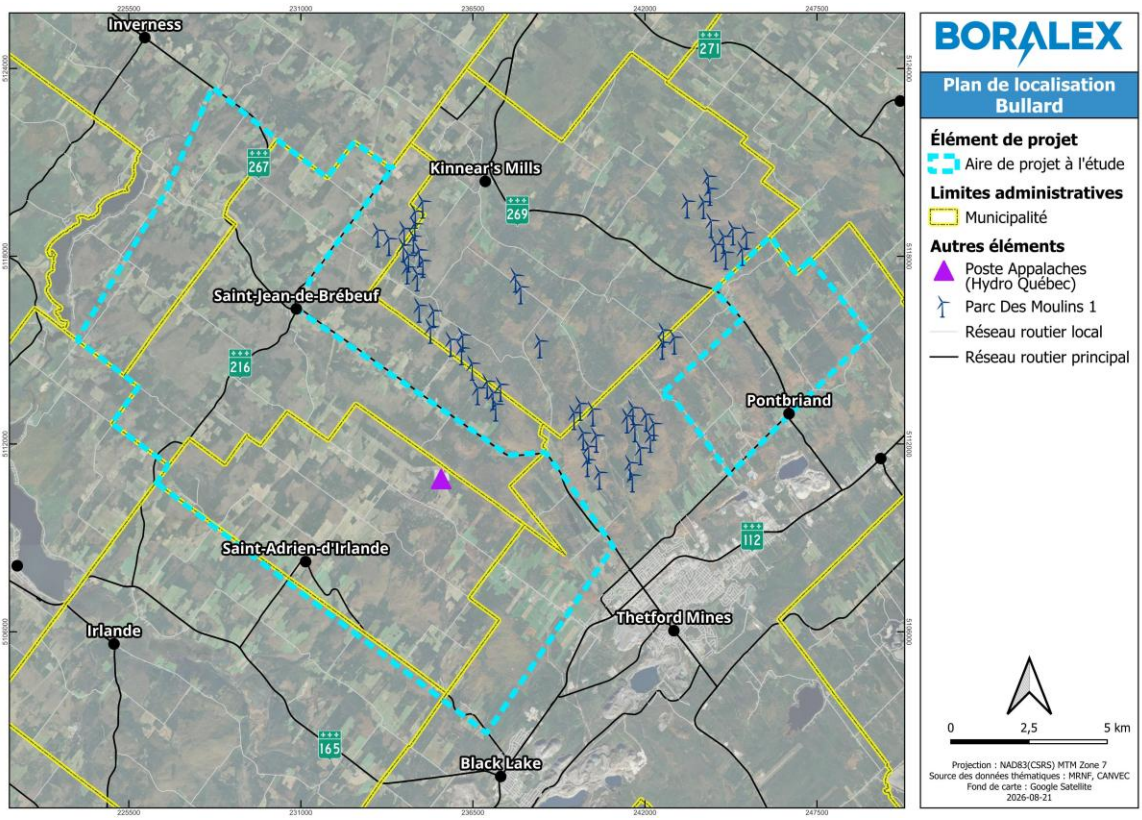
Puissance potentielle

150 à 210 MW

Municipalités ciblées

- Saint-Jean-de-Brébeuf
- Saint-Adrien-d'Irlande
- Inverness
- Thetford Mines

Zone d'étude



Quels sont les critères considérés dans le développement du projet ?

Plusieurs paramètres sont pris en compte pour déterminer les zones d'implantation potentielles d'éoliennes. À l'heure actuelle, **aucun emplacement d'éolienne n'est déterminé** et la configuration du projet demeure à l'étude.

Chaque position d'éolienne devra respecter tous **les critères environnementaux et réglementaires, notamment :**

Règlementation municipale

- Minimum de 700 mètres des usages sensibles, dont les résidences
- Minimum de 300 mètres des routes nationales
- Minimum, de 210 mètres des lignes électriques
- Aucune implantation éolienne dans une érablière

Critères environnementaux et sociaux

- Habitats fauniques et milieux naturels
- Cours d'eau, milieux humides et puits d'eau
- Activités récréatives
- Activités agricoles
- Attentes des propriétaires participants
- Utilisation du territoire
- Paysages

Règlementation provinciale

- Bruit ambiant à l'extérieur d'une résidence inférieur à 45 dB(A) le jour et à 40 dB(A) la nuit

Critères techniques

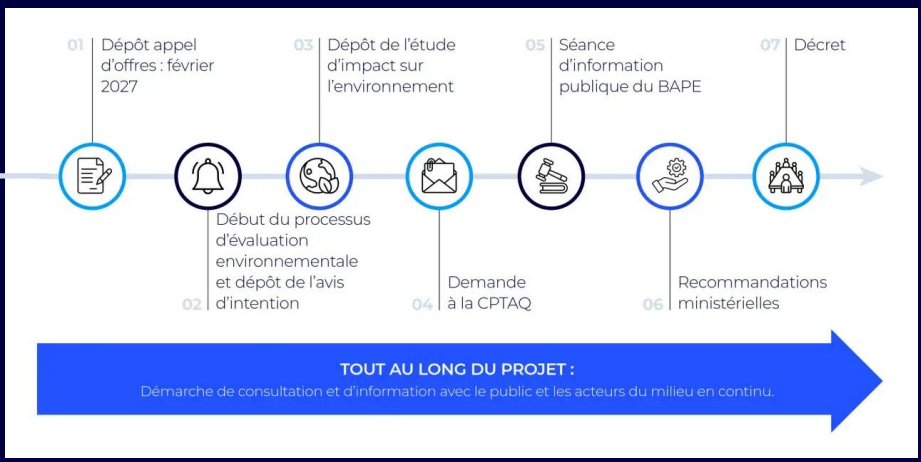
- Distance minimum de 600 à 800 mètres entre les éoliennes

Des critères seraient également ajoutés suite aux **activités de consultation avec la communauté**.

Consultez les cartes des secteurs d'implantation favorables :
ca.boralex.com/fr/projets-et-sites/eolien-bullard

Où en est le projet ?

Nous sommes ici

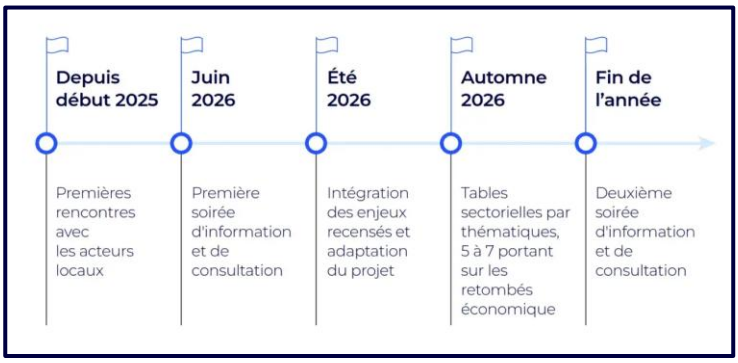


Comment serons-nous informés et consultés ?

Deux séances d'information et de consultation ont eu lieu en juin 2026.

Le rapport de ces activités et les documents présentés sont disponibles sur la page web du projet.

Les questions, commentaires et préoccupations exprimés lors des activités contribuent directement à l'évolution du projet.



Nos engagements pour répondre aux attentes et préoccupations que vous nous avez partagées :

1. **Distance minimale** de 750 mètres entre les éoliennes et les résidences.
2. Études visant à **maximiser l'éloignement des éoliennes** par rapport aux résidences.
3. **Respect de la réglementation sur le bruit :** validation par études acoustiques d'un climat sonore inférieur à 45 dB(A) le jour et 40 dB(A) la nuit à l'extérieur des résidences.
4. **Aucune implantation dans les érablières.**
5. Réalisation et présentation de **simulations visuelles** aux prochaines étapes du projet.

Quelles retombées le projet pourrait-il générer pour la communauté ?

Redevances annuelles pour les municipalités hôtes

- 6 227 $ par MW installé, par année, indexé.
- Exemple : la présence de 10 éoliennes sur le territoire d'une municipalité pourrait représenter des redevances de plus de **435 000 $** par année.

Partage des bénéfices du projet

- Distribution des bénéfices avec le Connectif des Sommets s'il devient partenaire du projet.

Propriétaires participants

- Partage équivalant à 1,5 % des revenus bruts annuels du projet entre les propriétaires participants.

Propriétaires de proximité

- Partage équivalant à 1 % des revenus bruts annuels du projet entre tous les propriétaires situés à moins de 1,2 km d'une éolienne.

**Si le projet se concrétise, les municipalités seraient libres d'investir les redevances et les bénéfices du projet selon leurs propres priorités.*

Comment rester informé, poser mes questions et exprimer mes préoccupations ?

Page Web du projet : ca.boralex.com/fr/projets-et-sites/eolien-bullard

Léo Harvey-Côté
Conseiller – Affaires publiques et relations avec le milieu
leo.harvey-cote@boralex.com

Inscrivez-vous à notre **infolettre** !

BORALEX